

Une seconde vie pour les sapins après les fêtes !

Afin d'accompagner les habitants dans le recyclage de leur sapin après les fêtes de fin d'année, la Métropole Rouen Normandie met en place quatre solutions, permettant de s'adapter aux besoins de tous les foyers. Pour rappel, abandonner son sapin est considéré comme un dépôt sauvage de déchets sur la voie publique, même à proximité des bacs et des colonnes. Il s'agit d'une infraction passible d'une amende jusqu'à 1 500 €. Au choix, les habitants peuvent déposer leur sapin dans l'une des 15 déchetteries de la Métropole Rouen Normandie, l'amener dans l'une des trois structures partenaires (centre équestre, Jardin des Oiseaux, chèvrerie), bénéficier d'une collecte en porte-à-porte du 13 au 17 janvier ou déposer leur sapin dans l'un des nombreux points de regroupement mis en place à partir du 6 janvier.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, Charlotte Goujon, Vice-Présidente en charge de la transition écologique, la santé, la sécurité sanitaire et industrielle et Luce Pane, Vice-Présidente en charge de l'énergie et des déchets : « *Les fêtes de fin d'année ont un impact environnemental non négligeable. Nous proposons aux habitants de limiter les conséquences : ateliers Do It Yourself avant les fêtes, transports en commun pour se rendre aux événements festifs... et revalorisation des sapins ! Après ses bons services rendus, le roi des forêts qui a illuminé votre salon peut se voir offrir une deuxième vie, soit en compost soit en aliment pour les chèvres et chevaux. Une bonne solution pour concilier esprit festif et réduction des déchets.* »

Déposez-le dans l'une des 15 déchetteries de la Métropole

Les sapins déposés dans les déchetteries de Boos, Le Trait, Duclair, Déville-Lès-Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray et Cléon seront par la suite donnés à des chèvreries, fermes pédagogiques, entreprises, et associations du territoire pour nourrir les animaux. Les chèvres raffolent de ces conifères considérés comme des friandises ; elles en mangent les aiguilles et écorces. Dans les autres déchetteries, les sapins seront valorisés en compost.

Les horaires d'ouverture habituels sont à retrouver [ici](#).

Déposez-le directement dans l'une des 3 structures partenaires

Trois structures accueillent directement les habitants pour le dépôt de leurs sapins. L'occasion de découvrir les sites et les animaux en famille tout en faisant un geste important pour la réduction des déchets.

- **Le Jardin des Oiseaux** (Rue Guillaume Lecointre au Petit-Quevilly), du lundi au samedi de 10h à 16h, sur le parking,
- **L'Office Équestre Découverte de la Nature** (2403 Route des Roches à Oissel), les lundi, mardi, jeudi, vendredi et dimanche, sans contrainte horaire, sur le parking.
- **La Chèvrerie du Courtil** (799-843 Rue Alphonse Callais à Jumièges), du lundi au dimanche, sans contrainte horaire, sur le parking

Sortez-le lors de la collecte en porte-à-porte, la 3^{ème} semaine de janvier

La collecte aura lieu du 13 au 17 janvier dans les communes concernées par la collecte des déchets végétaux. Celle-ci se déroulera le jour habituel de collecte des déchets végétaux. Le sapin doit être déposé sans décoration ni flochage et ne doit pas mesurer plus de 2 mètres. Les supports en bois (bûche) sont acceptés. Ils seront transformés en compost.

Déposez-le dans un point de regroupement, à partir du 6 janvier

Installés à partir du 6 janvier, de nombreux points de regroupement sont disponibles à travers la Métropole Rouen Normandie pour déposer votre sapin afin qu'il soit valorisé en compost. De la même façon que pour la collecte en porte-à-porte, le sapin doit être déposé sans décoration ni flochage et ne doit pas mesurer plus de 2 mètres. Les supports en bois (bûche) et le sac à sapin sont acceptés.

La carte interactive, permettant de visualiser les points de collecte, leurs adresses et les dates limites de dépôt est à retrouver [ici](#).

De nombreux partenaires

De nombreux partenaires participent à cette opération de revalorisation des sapins en alimentation animale ou compost. Attention, les usagers ne peuvent pas apporter directement leurs sapins dans ces structures. Ils seront acheminés par les services techniques de la Métropole ou directement retiré sur site par le partenaire : les mairies de Caudebec-lès-Elbeuf, Malaunay et Déville-lès-Rouen, l'entreprise SOPANO basée à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, l'EHPAD La Ruche Croix-Rouge-Française à Elbeuf.

Contact presse

Justine HUNAULT-DEQUATREMARE

Attachée de presse

justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr

02 76 30 31 33 | 06 60 71 99 61